

Image not found or type unknown



## Erreur sur bon commande cuisine

Par **cinmikelo**, le **19/06/2009** à **14:23**

Bonjour,  
Sur un salon de l'habitat , mon conjoint et moi même avons signé pour l'achat d'une cuisine équipée avec le versement d'un acompte de 2100e.  
En rentrant à la maison , nous avons voulu nous rétractés mais cela n'est pas possible (car la vente a eu lieu sur un salon et un arrangement avec l'artisan n'est pas possible "cela ne se fait pas chez nous" selon eux!!)  
Bon , nous décidons donc contraints et forcés d'assumer nos erreurs et d'accepter cette cuisine (nous n'avons pas le choix!) , sauf que après lecture et re-lecture du fameux bon de commande; nous nous rendons compte que la tva qui a été appliquée est de 5.5 au lieu de 19.6 normalement (la cuisine sera dans un logement neuf et cela a été dit plusieurs fois lors de la vente)  
cette nouvelle donnée peut-elle nous faire annuler la vente? si non, peut-on être surs que le prix ne sera pas une nouvelle fois augmenter lors de la pose de notre cuisine?  
merci de vos réponses et de votre aide précieuse